

ARRETE DU MAIRE NUMERO 2024-236

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par les entreprises STPE, SPIE et ARTOPIA concernant des travaux d'aménagement rue Croix Cordier et allée Roger Noisiez à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 2 septembre 2024 et jusqu'au 28 juin 2025, les entreprises STPE, SPIE et ARTOPIA réaliseront des travaux d'aménagement rue Croix Cordier et allée Roger Noisiez à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La circulation pourra être alternée selon les nécessités du chantier. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : Les entreprises STPE, SPIE et ARTOPIA seront responsables, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
L'entreprise STPE,
L'entreprise SPIE,
L'entreprise ARTOPIA.

Fait à Tinquieux le 6 août 2024

Le Maire,



Jean-Pierre FORTINÉ